



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Rectorat de Grenoble  
Division des personnels de l'administration**

Grenoble, le 9 mars 2022

La rectrice de l'académie de Grenoble

à

Affaire suivie par :

Séverine PLISSON, chef de bureau DPAT  
Tél. : 04 76 74 71 41  
Mél : [severine.plisson@ac-grenoble.fr](mailto:severine.plisson@ac-grenoble.fr)

Laura Bourgeaux  
Tél : 04 76 74 71 71  
Mél : [ce.dpat-catb@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dpat-catb@ac-grenoble.fr)

Rectorat de Grenoble  
7, place Bir-Hakeim CS 81065  
38021 Grenoble Cedex 1

Messieurs les présidents d'université  
Monsieur l'administrateur général de Grenoble INP  
Madame la directrice de l'institut d'études politiques  
de Grenoble  
Madame la directrice du Crous Grenoble Alpes  
Mesdames et messieurs les directeurs académiques  
des services de l'éducation nationale  
Madame et messieurs les directeurs départementaux  
de la cohésion sociale  
Monsieur le délégué régional de l'ONISEP  
Monsieur le directeur de CANOPE  
Monsieur le directeur du CNED  
Monsieur le directeur de l'école nationale des sports  
de montagne à Chamonix  
Madame la directrice du CREPS de Vallon Pont d'Arc  
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO  
Mesdames et messieurs les chefs d'établissements  
Mesdames et messieurs les chefs de division et  
de services rectoraux

**Objet : Liste d'aptitude pour l'accès au corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) au titre de l'année 2022**

**Références :**

- [Décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié](#) portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- [Note de service ministérielle du 27 janvier 2022](#) parue au BO spécial n°1 du 17 février 2022
- [Lignes directrices de gestion ministérielles](#) relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports publiées au BO spécial n°9 du 5 novembre 2020
- Lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports publiées le 8 février 2021.

La présente note s'inscrit dans le cadre des lignes directrices de gestion ministérielles et académiques citées en référence. Elle a pour objet de présenter la procédure et le calendrier pour l'accès au corps des SAENES au titre de l'année 2022. L'objectif est de valoriser les acquis de l'expérience professionnelle et de reconnaître la valeur professionnelle dans le respect de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

**Conditions statutaires**

Peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude, les fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie C qui justifient au 1<sup>er</sup> janvier 2022 d'au moins 9 années de services publics (en qualité de fonctionnaire ou d'agent non titulaire).

Sont promouvables, sous réserve qu'ils remplissent les conditions d'ancienneté, les agents de catégorie C en position d'activité, de détachement ou de mise à disposition d'un organisme ou d'une autre administration.

✚ Les agents nommés sur la liste d'aptitude ont une obligation de mobilité fonctionnelle et/ou géographique. Seules les personnes dont le poste est susceptible de faire l'objet d'une requalification pourront être, le cas échéant, maintenues sur place et ne seront pas soumises à cette obligation.

✚ Chaque agent éligible sera informé de sa promouvabilité. Toutefois, un agent qui n'aurait pas reçu cette information individuellement et qui estimerait remplir les conditions est invité à envoyer son dossier de candidature ou à contacter le service de gestion qui procédera à la vérification des conditions d'éligibilité.

#### Dossier de candidature

- Annexes 1, 2 et 4 à renseigner par l'agent – l'annexe 4 doit impérativement être accompagnée d'un organigramme fonctionnel et d'un curriculum vitae. L'organigramme doit permettre de situer le candidat dans la structure et de comprendre ses interactions
- Le rapport d'aptitude professionnelle (annexe 3) à renseigner avec soin par le supérieur hiérarchique. Il s'agit de mettre en évidence les qualités professionnelles du candidat, notamment celles démontrant une **capacité avérée à exercer des fonctions relevant de la catégorie B** (et non de l'évaluer comme catégorie C) sur la base d'arguments solides et de faits concrets
- Copie du dernier compte rendu d'entretien professionnel

✚ Les candidatures ne seront pas étudiées sur la base d'un barème mais d'un dossier permettant d'apprécier les différentes aptitudes professionnelles de l'agent. Les choix qui seront faits lors de l'examen des dossiers ne seront pertinents qu'à la condition que vos analyses soient argumentées et détaillées. Vous veillerez notamment à contrôler les informations portées par l'agent (profil du poste actuel, missions exercées...).

Seront notamment attentivement examinés :

- les fonctions et/ou responsabilités exercées
- le parcours professionnel (mobilité géographique et/ou fonctionnelle)
- les capacités professionnelles
- la préparation et l'admissibilité aux concours, les actions de formation continue (engagement volontaire)
- la motivation démontrée

Une attention particulière sera portée aux personnels exerçant déjà ou ayant exercé les fonctions relevant du corps des SAENES ainsi qu'aux personnels exerçant déjà ou ayant exercé en éducation prioritaire.

#### Calendrier

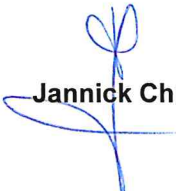
Les dossiers de candidature devront être retournés par voie électronique [ce.dpa@ac-grenoble.fr](mailto:ce.dpa@ac-grenoble.fr) le **15 avril 2022** (délai impératif) sous le format : Nom.Prénom\_LA\_SAENES\_2022

⇒ Les personnels exerçant dans l'enseignement supérieur (Universités, écoles et instituts) et dans les établissements publics (CROUS, CNED, ENSM, CREPS...) sont invités à consulter leur service des ressources humaines pour connaître le calendrier interne de leur structure d'affectation. Les dossiers de ces agents seront envoyés au rectorat par leur établissement après visa.

Je vous remercie de communiquer la présente note aux personnels de catégorie C placés sous votre autorité.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

**Pour la rectrice et par délégation  
La secrétaire générale de l'académie**

  
Jannick Chrétien